





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

N= 2007

Nr 2001				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	que BT / T	BT existan	te	
N° de rapport : 2.3. M. Lo. M. J. O. A				
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☒ appartement ☐ autres :	- A	66.60	velte	
Demandeur: Ce ATI Coheek Se A AiNC				
Personne sur place :	Nd			
Adresse de la visite: Les Les FABRIQUEI 28	- 430	20 W/A	1 Re 1714	
Date de visite : 10/10/10 Date d'émission : 10/10/10 Références o	lient · 🙏	18		
Référentiel réglementaire : RGIF art □ 271 M 276 his et dérogations № 271 h	is □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11) is Li 210			
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation X Protection générale du branche	ement:	> A		
□3N400 V □3x230V □2x230V ☑ 1N400V Nombre de tableaux : / n	ombre de circ	cuits terminau	ix: 9	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		V		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	1			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	1			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	a			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	No.		_	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	N		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	9			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω ν	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	duel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbl	
Manquements / Notes :				
* Alance de plan a lechique c	6 6	asto	lako	
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			` ?	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une ve exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18	isite complén mois après s	nentaire est à ignature de l'a	acte de exécuter	
vente.	an aar12		[
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exam par le même organisme en vue de compléter le dossier.	en complem	entaire est a	executer	
	du done		5	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, /	uu uemandeul	pour réception		
			200	
CLIEFARO				

Domenico